

Genre du véhicule	Marque	Type (*)	Fiche d'homologation n°
Voiture de tourisme	V O L V O	av. dispositif de frisage	CH _____ (*)

C A R T E C O M P L E M E N T A I R E

Voitures de tourisme VOLVO avec moteur frisé (Göteborg, 3.7.1970)

Sur tous les véhicules dont les désignations de type resp. les n^{OS} de fiche d'homologation suivent, il peut être monté

1 dispositif de frisage, produit par VOLVO COMPETITION SERVICE, prévu et vendu pour les moteurs VOLVO type B 20 :

*) Type 142 S = Fiche homol. CH 0850 05	Type 144 = Fiche homol. CH 0850 26
121 = CH 0850 13	144 Deluxe = CH 0850 27
122 S = CH 0850 14	144 S Deluxe = CH 0850 28
142 = CH 0850 15	145 5 places = CH 0850 29
142 S = CH 0850 16	145 7 places = CH 0850 30
144 = CH 0850 17	145 5 places = CH 0850 31
144 S = CH 0850 18	145 7 places = CH 0850 32
145 = CH 0850 19	145 S Deluxe = CH 0850 33
145 S = CH 0850 21	145 S Deluxe = CH 0850 34
145 S = CH 0850 22	145 Express = CH 0850 35
142 = CH 0850 25	

Ce dispositif de frisage est adapté aux séries 120 et 140.

L'usine recommande le montage de mâchoires de freins FERODO D 311 ou de valeur égale.

TOURNEZ S.V.P. !

Puissance du moteur : 140 CV-DIN à 6000 t/min.

Vitesse maximum : 182 km/h

Pneumatiques : Pneus à carcasse conventionnelle "H" ou pneus à ceinture

Mesures de bruit : A effectuer lors de l'immatriculation.

(radiale "HR".

Dispositif d'échappement : Original

Ces véhicules ne peuvent bénéficier des facilités données par l'article 82, 2^e al. OCE, en ce qui concerne leur contrôle individuel et doivent être présentés chacun à l'autorité cantonale d'admission.

LYSS, 1. 9.1970 - Gw

La Commission d'expertise